



DÉCLARATION DE BERNE

Fact-sheet

Accord général sur le commerce des services AGCS (GATS)

Etat des lieux :

Le commerce des services comprend des secteurs aussi variés que la finance, l'assurance, la gestion et le tourisme, mais également les domaines relevant des services publics comme l'éducation, la santé, les transports publics, les services de distribution d'eau ou d'énergie. La libéralisation des services va surtout dans l'intérêt des pays industrialisés qui hébergent l'immense majorité des entreprises concurrentielles dans ce domaine.

L'AGCS jette les bases d'une libéralisation progressive des services. Lors de sa ratification en 1995, les Etats membres se sont engagés à le renégocier périodiquement afin « d'élever le niveau de libéralisation ». L'accord est actuellement en phase de renégociation. Jusqu'à fin mars 2002, tous les Etats membres de l'OMC devaient adresser des demandes de libéralisation des services à d'autres Etats membres. En juin 2003, en réponse à ces requêtes, chaque Etat membre a dû annoncer les secteurs qu'il était effectivement prêt à ouvrir à la concurrence internationale.

Peu de pays en développement ont été en mesure de respecter ces délais. Leur intérêt à une ouverture du commerce des services est relativement limité. Il porte essentiellement sur les services fournis par le travail migrant ainsi que dans les domaines de la santé et de l'informatique. Par contre, ces pays subissent de fortes pressions de la part des pays industrialisés. Ainsi, l'Union Européenne a demandé à près de 70 Etats de libéraliser leur secteur de distribution d'eau. La Suisse, à l'instar de l'UE, demande la libéralisation des services financiers et l'abolition du contrôle des flux de capitaux. Ceci alors même que le FMI s'accorde à dire que cet instrument peut parfois éviter de graves crises financières.

Position de la Suisse :

A Cancun, la Suisse va tenter de servir les intérêts de ses entreprises en leur ouvrant de nouveaux marchés. Cependant, l'AGCS ne sera traité que de manière annexe car les négociations de cet accord se font parallèlement au cycle de Doha et devraient se conclure d'ici à 2005.

Demandes de la Déclaration de Berne au gouvernement suisse :

- La Suisse doit renoncer à exercer des pressions sur les pays en développement pour qu'ils libéralisent leur secteur des services financiers, pour qu'ils abolissent le contrôle des flux de capitaux et pour qu'ils libéralisent leur secteur touristique.
- Comme indiqué dans l'AGCS, la Suisse doit exiger une évaluation des conséquences d'une libéralisation des services pour les différents pays et les différents secteurs.
- La Suisse doit clairement indiquer qu'elle renonce à soumettre les services publics aux règles de l'AGCS et donc à la concurrence internationale.

Pour en savoir plus : Marianne Hochuli, Erklärung von Bern, tél. 01 277 70 11

Pour le dossier complet sur notre site : Campagne « Non au bradage mondial des services publics! », http://www.evb.ch/index.cfm?folder_id=187